

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 01/2026 : Entretien des chemins agricoles et viticoles – Demande de crédit pour les travaux préparatoires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 2 mars 2026, la commission des finances (Cofin) a traité de l'objet cité en titre. Elle remercie M. Jean Christophe Schwaab, Municipal, et M. Pascal Favez, chef de service, de leur présence et des éléments d'information fournis à la commission en séance et par la suite.

1. Introduction

La Municipalité demande un crédit d'étude de CHF 110'000.- TTC pour permettre à un bureau d'ingénieur de réaliser les travaux préparatoires en vue de l'attribution de marchés publics pour la réfection de chemins agricoles. Ces travaux, justifiés vu l'état de ces chemins, bénéficient d'importantes subventions cantonales et fédérales qui, pour être obtenues, nécessitent de suivre la procédure qui nous est expliquée dans le préavis.

Dans un premier temps, entre 2023 et 2025, en employant le budget ordinaire, un rapport technique a été élaboré qui a conduit à une expertise fédérale : les chemins concernés ont été listés et priorisés et les taux de subventionnement auxquels nous pourrions faire appel ont été définis. Ceux-ci dépendent de la part d'utilisation d'un chemin pour une activité agricole et de la localisation de celui-ci : zones de plaine, de colline ou de montagne. Les travaux devraient s'étendre sur une dizaine d'année.

Le montant demandé dans le présent préavis concerne les appels d'offres à venir pour la première phase des travaux relative à 5 tronçons (sur 4 chemins) dans les 2-3 ans à venir.

2. Analyse financière

Dans son analyse, la Cofin relève les éléments suivants :

- Les 15 chemins concernés sur 10 ans sont les chemins jugés prioritaires car le nombre de chemins qui pourraient bénéficier d'une rénovation est plus élevé. De ceux-ci, le préavis ne traite que d'une première tranche de travaux qui devrait être réalisée au cours de ces prochaines années, en tenant compte à chaque fois des opportunités (et notamment en lien avec d'autres travaux) et des nuisances. Ainsi, si des conduites d'eau sous pression doivent être refaites dans un chemin agricole elles seront refaites avant la réfection de la chaussée. Un tableau Excel des travaux projetés en sous-sol a été établi par la commune et a été communiqué à la Cofin. On y voit que les travaux souterrains sont répertoriés sous chaque chemin, même si ensuite ils sont financés par d'autres rubriques budgétaires pour les travaux liés aux conduites industrielles. Par exemple, pour le chemin de la Bastioule, les travaux nécessaires pour remplacer la conduite d'eau seront intégrés au préavis d'investissement pour la réfection du chemin. Tout cela sera planifié en coordination avec l'ensemble des services.
- Les éléments issus du rapport technique sont valables pour les dix ans à venir, et donc pour les différentes tranches de travaux.
- Les taux de subventionnement correspondent à ceux admis par le canton. Ils ne devraient donc pas changer. Une fois un marché public réalisé, aucune rénovation de chemin ne commencera avant le feu vert du canton et l'assurance du subventionnement prévu. De son côté, le canton doit encore obtenir un nouveau crédit cadre du Parlement vaudois, ce qui devrait être dans l'ordre des choses. Cependant, dans le cas très peu probable d'une réduction du crédit-cadre cantonal prévu, la commune reverrait le dimensionnement des travaux.
- A la différence de conduites d'eau par exemple, il n'y a pas de risque de rupture concernant les chemins concernés. Cependant, vu leur état, il est indispensable de les réparer à court/moyen terme.
- Le coût des travaux à venir, suite aux appels d'offre concernant la première phase des travaux, est de l'ordre de CHF 1'884'108.- (dont CHF 1'091'122.- à la charge de la commune suite aux subventions), pour un coût total sur 10 ans estimé à CHF 3'746'000.- (dont 2'130'914.- à la charge de notre commune) pour l'ensemble des travaux.

- Le montant de CHF 110'000.- demandé n'apparaît pas comme tel dans le plan des investissements 2026 car il est intégré dans le coût de chaque chemin. La rénovation des différents chemins figure dans le plan.
- Si la volonté de la Commune est de profiter de l'opportunité de la réfection des chemins pour créer un réseau écologique (lieu, topographie etc...) alors celui-ci peut être subventionné s'il est identifié lors de l'étude préalable. C'est pourquoi le préavis indique en page 2 que "l'inventaire global peut porter sur diverses problématiques telles que (...) la mise en place d'un réseau écologique." Dans le dossier présenté à l'expertise fédérale aucun réseau écologique n'a été répertorié.

3. Conclusions

La Cofin juge que tant sur la procédure, que sur la nécessité des travaux, le préavis est pertinent.

Fort de ce qui précède, la commission des finances invite le conseil communal de Bourg-en-Lavaux à accepter le préavis 01/2026 et ainsi à :

- 1. octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 110'000.- TTC pour effectuer les travaux préparatoires nécessaires au marché public pour la réalisation d'une première tranche d'investissement des travaux d'entretien des chemins agricoles ;**
- 2. laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).**

Bourg-en-Lavaux, le 12 mars 2026

La commission des finances :

Christian Currat (rapporteur)

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Stéphane Massy

Nicolas Potterat